

Aquitaine



ADRESSE AUX SALARIES DE L'ARTISANAT ET DES PETITES ENTREPRISES (TPE)



VOUS AUSSI VOUS POUVEZ VOUS FAIRE ENTENDRE...

Fin 2012, vous serez appelés à voter pour choisir le syndicat qui vous représentera au niveau de votre branche professionnelle et de votre région ainsi qu'au plan national.

Comme le souhaite la CGT cette disposition de la loi sur la représentativité permettra de tenir compte du poids réel de chaque syndicat pour pouvoir conclure des accords.

Ce sera par exemple l'occasion de donner plus de force à la CGT dans les négociations futures de branches sur les conventions collectives, les accords, les salaires et pour des avancées sociales.

Votre choix comptera alors comme celui des salariés des entreprises de plus de 10 salariés qui jusqu'à maintenant pouvaient, seuls, disposer légalement d'institutions représentatives et de droits en matière d'activités sociales et culturelles.

DANS L'ARTISANAT AUSSI ...

Parmi les plus isolés, les salariés de l'Artisanat disposent désormais d'une instance régionale de dialogue social (Commission Paritaire Régionale Interprofessionnelle Artisanale). Elle existe en Aquitaine depuis Février 2011 regroupant les Organisations Syndicales dont la CGT et les employeurs affiliés à l'UPA (Union Professionnelle Artisanale).

Elle a pour mission, dans un cadre national, de travailler et de mener des actions entre employeurs et salariés des entreprises locales sur :

- L'emploi, la formation professionnelle, la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences ;
- L'hygiène, la santé, la sécurité au travail, la promotion d'actions dans ces domaines ;
- L'action sociale (prévoyance, avantages sociaux, garanties multi-entreprises, titres restaurants, activités culturelles et de loisirs etc. ;
- L'aide au dialogue social à l'entreprise et le respect des droits conventionnels.

Elle sert de lieu d'échanges et de confrontations ; elle peut être saisie sur des questions ou problèmes particuliers, faire des propositions et contribuer à des évolutions.

VOUS N'ÊTES PAS SEULS !

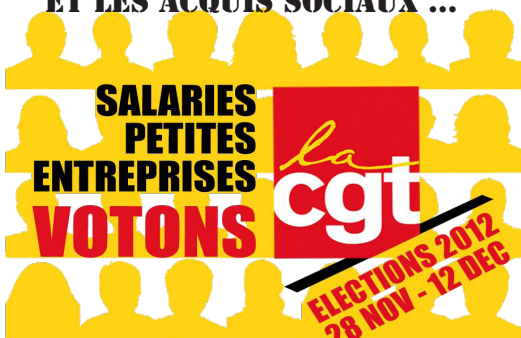
Salariés de l'artisanat et de l'ensemble des très petites entreprises, soit plus de 4.2 millions en France, vous constituez une force considérable dans l'activité, l'emploi et l'économie. C'est aussi une force considérable, une fois rassemblés, pour peser collectivement sur des choix de société, pour gagner des revendications et pour bâtir l'avenir !

VOUS AUSSI VOUS POURREZ DÈS 2013 :

REVENDIQUER :
SUR LES SALAIRES,
LES CONDITIONS DE TRAVAIL
ET LES ACQUIS SOCIAUX ...

AGIR ET NÉGOCIER
DES DROITS NOUVEAUX...

VOUS ORGANISER
DANS LA CGT...



BULLETIN D'ADHÉSION

Nom, prénom :

Entreprise :

Adresse :

Tel/mail :

à retourner au comité régional CGT Aquitaine - Bourse du Travail
44 Cours Aristide Briand - CS 61653 - 33075 Bordeaux cedex
ou par mail : secretariat@cgt-aquitaine.fr